



PROVINCE DE QUÉBEC  
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI  
VILLE DE BROMONT

SÉANCE SPÉCIALE DU 8 AVRIL 2002 À 20 HEURES

## ORDRE DU JOUR

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2002

### **2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 AVRIL 2002

### **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 825-98 INTITULÉ « RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR FINANCER LA DISPOSITION DES BOUES AINSI QUE LA RÉPARATION DES ÉTANGS D'ÉPURATION, LE CAS ÉCHÉANT » AFIN D'Y INCLURE LES OBJETS SUIVANTS : LES RÉPARATIONS DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ACCESSOIRES, DES POSTES DE SURPRESSION D'EAU POTABLE, DE L'USINE DE FILTRATION, DES RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE, DES POSTES DE DOSAGE ET DE CHLORATION AINSI QUE LES RÉPARATIONS DU RÉSEAU DE TRAITEMENT, DES CONDUITES D'ÉGOUT, DES POSTES DE POMPAGE DES EAUX USÉES, D'ACCESSOIRES, DE L'USINE D'ÉPURATION AINSI QUE L'INSTALLATION DES PHRAGMITES.

5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 825-1-2002 RÈGLEMENT MODIFIANT

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 825-98 INTITULÉ « RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR FINANCER LA DISPOSITION DES BOUES AINSI QUE LA RÉPARATION DES ÉTANGS D'ÉPURATION, LE CAS ÉCHÉANT » AFIN D'Y INCLURE LES OBJETS SUIVANTS : LES RÉPARATIONS DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ACCESSOIRES, DES POSTES DE SURPRESSION D'EAU POTABLE, DE L'USINE DE FILTRATION, DES RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE, DES POSTES DE DOSAGE ET DE CHLORATION AINSI QUE LES RÉPARATIONS DU RÉSEAU DE TRAITEMENT, DES CONDUITES D'ÉGOUT, DES POSTES DE POMPAGE DES EAUX USÉES, D'ACCESSOIRES, DE L'USINE D'ÉPURATION AINSI QUE L'INSTALLATION DES PHRAGMITES. »

## **6. RÈGLEMENTS**

- 6.1 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 856-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DU « NOYAU VILLAGEOIS, SECTEUR ADAMSVILLE »
- 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 682-2-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 682-91 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'Y AJOUTER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR D'ADAMSVILLE »

## **7. AFFAIRES COURANTES**

## **8. AFFAIRES DU PERSONNEL**

## **9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 9.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME ANDRÉE LEBEL ET DE MONSIEUR MAXIME PAZZANO

## **10. PÉRIODE DE QUESTION**

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.